



Contract de ravail

Par july06

bonjour voila je suis employer comme estheticienne dans un salon de coiffure convention coolective 3159

- 1) je voulais savoir si en cas d hospitalisation de mes enfants mon patron devais me decompte mon jour de travail
 - 2) j aurai aussi aime savoir j ai un contract de 35h mais j en fait 38 est ce qu il doit me payer mes heures supplementaires
- merci pour votre reponse